

**Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel Acte  
de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection  
des appellations d'origine et leur enregistrement international**

**Genève, 11 – 21 mai 2015**

**SIGNATURE DE L'ACTE DE GENÈVE DE L'ARRANGEMENT DE LISBONNE  
SUR LES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES**

*Mémoire du Secrétariat*

Les délégations ci-après ont signé, le 21 mai 2015, l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques : Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Congo, France, Gabon, Hongrie, Mali, Nicaragua, Pérou, Roumanie, Togo (11).

[Fin du document]